

Pourquoi y a-t-il si peu d'enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil collectif ONE ? Retour sur une expérience de terrain

Une analyse ASPH de Nathalie De Wispelaere
Décembre 2016



Association Socialiste de la Personne Handicapée
www.asph.be

Nathalie De Wispelaere
Tél. 02/515 06 55
nathalie.dewispelaere@solidaris.be

Trouver une crèche lorsque l'on devient parent s'apparente souvent au parcours du combattant. Même si tous les parents ne souhaitent pas que leur nouveau-né fréquente une structure d'accueil ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance), la différence entre le nombre de bébés âgés de 0 à 2 ans et demi et le nombre de places existantes parle d'elle-même¹. En effet, en 2014, on comptait 138.893 enfants âgés de 0 à 2 ans et demi en Fédération Wallonie-Bruxelles... pour un nombre de places en structures d'accueil de 42.046. Ce nombre ne cesse d'augmenter depuis 2005 et même si plus de 10.000 places ont été créées, les structures d'accueil sont loin de répondre à la demande sur le terrain.

Sur l'ensemble de ces chiffres, nous ne disposons pas de statistiques liées au handicap. La difficulté de les obtenir réside dans le fait que d'une part, le handicap n'est pas systématiquement décelé à la naissance (complexité du diagnostic, choix des critères « handicap »...) et d'autre part, qu'il n'y a pas de « recensement »² organisé auprès des personnes porteuses d'un handicap.

Nous pouvons cependant présumer que lorsque le bébé a un handicap, la difficulté de trouver une structure d'accueil est encore plus accrue.

Nous avons entendu qu'une crèche montoise avait accueilli, il y a plus de 10 ans, un enfant en situation de handicap. Nous avons voulu les rencontrer pour aborder la question de l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques au sein des structures d'accueil collectif au travers de leur expérience : Madame Lafolla – directrice - et Madame Mahieu – infirmière - de la crèche « Les petits Doudous »³. Au travers d'un entretien riche et constructif, nous avons abordé l'accueil d'un bébé dit « différent » en crèche ordinaire. Elles ont abordé sans détours les réalités de cette première expérience vécue et leurs interrogations quant à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Rencontre avec « Les Petits Doudous »

Sophie a été accueillie dans la structure comme tout enfant, il y a plus de 10 ans. Au fil des mois, les puéricultrices remarquent un retard dans son développement moteur. En concertation avec les différents services de l'ONE et les parents, Sophie et le personnel encadrant de la crèche ont pu bénéficier de l'aide apportée par un service support de l'ONE afin de continuer un accueil de qualité dans la crèche.

Pour y parvenir, il a fallu :

- sensibiliser le personnel aux handicaps, aux réalités des handicaps ;
- informer l'ensemble de la structure sur « les outils » (au sens large) possibles à mettre en place ;
- échanger, communiquer, partager entre les différents partenaires...

¹ http://www.one.be/uploads/tx_ttproducts/datasheet/ONE_en_chiffres_V2.pdf

² https://www.aviq.be/handicap/questions/infos_conseils/statistiques.html

³ « Les petits Doudous » accueille des enfants de 1 mois à 3 ans. Elle est agréée et subventionnée par l'ONE pour 43 places. Sa particularité réside dans la diversité de son accueil. Elle propose, à la fois, un accueil collectif, un accueil familial et un service de garde enfants malades au domicile des parents. Les Petits Doudous fait partie du réseau associatif de Solidaris.

« Cette collaboration était très importante car ce service-support travaillait sur l'image du handicap. Le personnel encadrant de la crèche éprouvait des craintes et des appréhensions face aux handicaps. Ainsi, chacune a pu mettre des mots sur ses peurs... Au fil des rencontres, ce service répondait aux interrogations de nos équipes, s'adaptait aux demandes... Nous avons organisé des groupes de rencontre, des réunions pour savoir ce qui devait être adapté ou pas pour accueillir l'enfant au mieux tout en répondant aux demandes et aux difficultés des encadrantes. » nous confie Anna lafolla.

Ainsi, Sophie a pu continuer à fréquenter la crèche. Cela a été très enrichissant : *« Sophie était totalement intégrée. Les enfants ne se comportaient pas de manière différente avec Sophie bien qu'ils percevaient qu'elle était « différente ». La crèche a trouvé, à l'époque, des solutions, instauré des procédures dans lesquelles tout le monde s'est retrouvé : l'enfant, les puéricultrices, les parents. »* continue Isabelle Mahieu.

Si l'expérience s'est avérée positive il y a 10 ans, elle pose la question des freins à l'accueil d'un enfant ayant des besoins spécifiques dans des crèches dites « ordinaires » en général.

Quels sont les freins à l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques ?

L'accueil est un droit pour tout enfant. C'est la première notion sur laquelle Madame lafolla et Madame Mahieu ont insisté. C'est dans les missions de l'ONE et l'Office travaille sans cesse pour l'améliorer. Cet accueil doit être préparé, s'il s'agit d'un enfant porteur d'un handicap car les parents et les familles se posent souvent de nombreuses questions sur la possibilité ou non d'un accueil en crèche « ordinaire », sur les conditions de cet accueil...

Selon l'ONE, *« quels que soient ses besoins, tout enfant est donc le bienvenu dans un milieu d'accueil, à la condition que ce dernier s'organise pour qu'il puisse tirer profit d'un séjour dans une collectivité d'enfants ou que ses soins ne demandent pas de dispositifs médicaux qu'un milieu d'accueil ne peut assurer. ⁴»*

Bien que la législation ouvre des portes en matière d'inclusion d'enfant porteur d'un handicap, il n'en demeure pas moins toute une série de freins que nous avons identifiés.

La méconnaissance du handicap

La méconnaissance du handicap et des réalités qu'il recouvre est l'un des premiers freins à l'accueil des enfants en situation de handicap. Les représentations du handicap sont encore très négatives et véhiculent des craintes. Le handicap est considéré comme un « tout » sans nuances. D'où l'importance de la mise en place de module de sensibilisation aux handicaps : un handicap mental ne recouvre pas les mêmes réalités qu'un handicap moteur ; un nouveau-né sourd ne demande pas le même suivi qu'un enfant malvoyant...

Malheureusement, la peur de l'autre « différent », la méconnaissance du handicap, le manque de rencontre entre personnes « handicapées » et personnes « valides », l'image stéréotypée qu'on peut en avoir nourrissent une méfiance difficile à combattre. Paradoxalement, c'est par ce type d'expérience – c'est-à-dire l'accueil d'un enfant handicapé dans une crèche « ordinaire » - que se créent la rencontre, l'échange, l'abaissement des barrières.

⁴ <http://www.one.be/parents/l-enfant-et-le-handicap/?print=1>

Le manque de formation et le manque « d'outils »

En crèche, le personnel se compose entre autres de puéricultrices et d'auxiliaires de l'enfance. Même si le « handicap » est prévu dans le cursus des puéricultrices, on constate dans la pratique qu'il faut continuer à se former pour répondre au mieux aux demandes. La formation donnée est trop théorique. Les puéricultrices n'ont pas toujours l'occasion de se confronter aux réalités du handicap des enfants de 0 à 3 ans. Face à cet inconnu, elles peuvent se sentir « peu outillées » pour répondre aux besoins de l'enfant... Parfois à tort.

Bien que l'ASBL « Passe Muraille » propose des formations continues aux opérateurs de terrain, il demeure un manque de formations pratiques et théoriques.

Cependant, la formation doit être en adéquation avec la description de fonction. Un/une puériculteur/trice ne va pas dispenser des soins infirmiers par exemple. Chaque fonction est limitée au cadre de leurs formations et à la description de leurs missions.

Comme l'explique Madame Mahieu : *« Il y a 10 ans, c'était différent. Il y avait moins d'informations par rapport au handicap et aux réponses que l'on pouvait donner. Maintenant, c'est plus structuré. Il existe des structures comme « Vers l'accueil des bébés extra-ordinaires⁵ », nous nous sentons plus équipés pour répondre aux demandes des enfants en situation de handicap. »⁶*. Madame lafolla rajoute que *« cette collaboration est très importante car ce service travaille aussi sur l'image du handicap. Le personnel encadrant éprouvait des craintes et des appréhensions face aux handicaps. Avec cette structure adaptée, chacune a pu mettre des mots sur ses peurs... Au fil des rencontres, « Vers l'accueil des bébés extraordinaires⁷ » répondait aux interrogations de nos équipes, présentait des outils, s'adaptait aux demandes... Nous avons organisé des groupes de rencontres, des réunions pour savoir ce qui devait être adapté ou pas pour accueillir l'enfant au mieux, tout en répondant aux demandes et aux difficultés des accueillantes ».*

La réorientation des enfants

Pour les parents, l'arrivée d'un enfant pose un certain nombre de questions organisationnelles : crèche privée, crèche communale, accueillante d'enfants, grands-parents, proche, congé sans soldes, etc. Lorsqu'un handicap est connu avant ou dès la naissance, ces questions sont exacerbées. Une étude de l'asph menée en 2016 sur les besoins des familles dont un enfant est porteur d'un handicap montre que dans la majorité des cas, un des parents voire les deux parents doit/doivent aménager le temps de travail ou complètement arrêter l'activité professionnelle.⁸ Or, ces parents, devraient, en théorie, pouvoir trouver des structures d'accueil pour leur enfant...

Même si les parents ont trouvé une structure d'accueil (à 3 mois de grossesse), ils peuvent avoir changé d'avis au moment de l'annonce du handicap et ce, de manière unilatérale sans même avoir consulté la direction de la crèche pour envisager les solutions possibles.

⁵ C'est un dispositif de soutien à l'inclusion des enfants en situation de handicap et accessible gratuitement à tous les milieux d'accueil autorisés par l'ONE implantés dans la Province du Hainaut sur les territoires du Hainaut Occidental (Tournai), de la Botte du Hainaut (Lobbes) et du Borinage (Mons).⁵

⁶ https://www.aviq.be/handicap/AWIPH/projets_nationaux/petite_enfance/bebeextra.html

⁷ Voir analyse sur L'ONE et les enfants en situation de handicap : de l'intégration à l'inclusion : Quels rôles pour les initiatives spécifiques ? Quel bilan depuis leur mise sur pied en 2009 ?

⁸ Lien étude

Dans encore trop de situations, les parents n'ont pas la possibilité d'émettre un choix pour différentes raisons : manque de places, questions budgétaires, isolement social, pas d'aide possible d'un proche...

Lorsque le handicap demande un suivi spécifique, le nourrisson peut être réorienté vers une autre structure car il est important de toujours avoir à l'esprit le bien-être de l'enfant et le respect de ses besoins spécifiques. Toutes les parties – parents et ONE - doivent s'entendre sur les conditions d'accueil de l'enfant. La structure d'accueil collectif est-elle la plus appropriée à l'enfant ? Faut-il réorienter l'enfant vers une structure adaptée ?

Les contraintes financières

Les structures d'accueil doivent obéir à des impératifs organisationnels et financiers. Le choix d'accueillir un enfant en situation de handicap peut, dans certains cas, avoir des incidences sur la répartition du temps de travail, sur l'occupation de la structure ; avec, en toile de fond, un manque de places d'accueil en général, même si ce nombre est en augmentation.

Madame lafolla développe : « *Il y a un manque crucial de places d'accueil en général. Nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes. Nous avons des impératifs financiers, organisationnels à respecter.* » Elle continue : « *C'est pourquoi depuis, la crèche a évolué ; un travailleur mi-temps (dans le cadre du Maribel Social) se consacre à l'encadrement des enfants en situation de handicap, le personnel est formé dans ce sens également. Les parents doivent nous considérer comme de véritables partenaires pour organiser l'accueil de leur enfant de la meilleure manière qui soit.* »

Conclusion

Notre société est fortement associée à l'image, au visuel. Le regard sur ce qui est considéré comme la norme a un impact important et le handicap en pâti. Souvent méconnu, voire rejeté, il faut encore et toujours travailler sur cette image du handicap. En 20 ans, la situation a évolué notamment par le travail de nombreuses associations de personnes handicapées actives sur le terrain.

Il y a près de 10 ans, Sophie a pu profiter d'un accueil approprié et professionnel. Les enfants ont accueilli son handicap sans faire de différence. Aujourd'hui, même si l'on déplore toujours un manque de places, une question s'impose : pourquoi l'accueil ne se fait-il pas de manière plus « naturelle » alors que de nombreuses initiatives, projets en ce sens existent ? Les parents sont-ils assez informés ? Est-ce une question de choix ? Y-a-t-il un frein en termes financiers ?

En bénéficiant d'un soutien adapté, les puéricultrices ont pu dépasser leurs craintes et mettre en place un accueil adéquat et professionnel. L'expérience vécue au sein de cette crèche a été perçue en définitive comme très positive. D'ailleurs, elle a accueilli d'autres enfants à besoins spécifiques par la suite.

Pour encourager l'accueil des enfants à besoins spécifiques, il faudrait renforcer la formation pratique des puéricultrices, proposer plus de stages dans des structures « enfants » (services répit, services pédiatriques...) ainsi que l'offre de soutien des équipes sur le terrain.

Dans cette optique, en 2009, de nombreuses initiatives se sont mises en place pour favoriser l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les structures ONE. L'Agence Wallonne d'Intégration des Personnes Handicapées (devenu AVIQ-Agence pour une Vie de Qualité) et l'ONE ont initié 9 projets de soutien pour les milieux d'accueil de la petite enfance. Répartis sur chacune

des provinces et selon la densité de la population, ces projets se présentent sous la forme de cellules mobiles de soutien... car comme l'ont rappelé Mesdames Lafolla et Mahieu, l'ONE a dans ses missions l'accueil de **tous** les enfants. L'Office est attentif à cette notion de diversité, enrichissante à plus d'un titre tant sur les pratiques que sur les interactions sur le terrain.⁹

De plus, l'ONE a répertorié sur son site une liste d'ouvrages de référence sur l'accueil d'un enfant en situation de handicap et sur l'accompagnement des familles confrontées au handicap de leur enfant¹⁰.

Cette attention pour l'enfant à besoins spécifiques transparaît au fil des projets, actions, législations issu de ONE. Une analyse sur le sujet est d'ailleurs en cours.

Manque de formation pratique des puéricultrices, manque d'information sur le handicap en général, pas assez d'informations sur les outils disponibles, système pas assez inclusif, impératifs financiers... sont autant de freins à l'inclusion en structures d'accueil collectif.

Tant les parents d'enfant en situation de handicap que la structure d'accueil (direction, puéricultrices...) sont partenaires de la qualité de l'accueil du nouveau-né. Que le handicap soit décelé ou non avant la naissance, la société doit repenser la place qu'elle laisse à la différence de manière générale et aux handicaps en particulier afin de l'intégrer davantage dans ce type de structures. Arrêtons de penser « NON d'office, ce ne sera pas possible » mais laissons la porte ouverte à la discussion, à la différence. C'est ainsi que l'on construit une société plus inclusive et plus égalitaire dès le plus jeune âge.

⁹ <http://www.one.be/professionnels/inclusion-et-handicap/>

¹⁰ Sur le site de l'ONE : www.one.be mais également via la FILE : www.fileasbl.be/membres

Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'**Association Socialiste de la Personne Handicapée** agit concrètement pour faire valoir les droits des personnes handicapées.

- Écoute, conseil et orientation des personnes handicapées et de leur entourage.
- Interpellation des responsables politiques.
- Sensibilisation via des campagnes et des modules d'animations.
- Information à propos du handicap : magazine, site internet, newsletter et Facebook.
- Suivi de situations discriminantes subies par des personnes handicapées.
- Conseils aux professionnels pour la mise en conformité des bâtiments et événements publics.
- Accompagnement des communes pour une plus grande inclusion des personnes handicapées.

L'**ASPH** est présente en Wallonie et à Bruxelles. Les services qu'elle rend sont gratuits pour les affiliés à Solidaris. 10 euros/an pour les non-affiliés Solidaris.

Attention, cela ne dispense pas du paiement d'une cotisation en Régionale.

Secrétariat général :

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65

Contact Center : 02/515 19 19

E-mail : asph@solidaris.be

www.asph.be - www.facebook.com/ASPHasbl



Editrice responsable : Florence Lebailly – Secrétaire générale
ASPH – Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles